

SOMMIÈRES À TRAVERS LES ARCHIVES

J.P. DESAUNAY

NDLR : À l'occasion de recherches personnelles effectuées pour Sommières et son Histoire, des événements concernant notre cité du XVII^e au XVIII^e siècles ont été relevés hors des archives de notre ville. Nous les publions ici. L'orthographe originale a été respectée.

XVII^e SIECLE

1601 Rémission de dettes pour Jean Comte de Sommières.

**** (22 mai)** Quittance faite par Boniface Avignon, maître aux écoles à Sommières, à noble Gabriel de Lamer, bourgeois, apothicaire de Genève, représenté par l'avocat Jacques Mazaudier, diacre de l'église réformée, et en déduction de la quotité ordonnée par le der-

nier colloque sur l'église de Nîmes, « *pour les escolliers que lesd. esglises entretiennent estudians en théologie à Genève* », de trente écus.

** (23 mai) Quittance de vingt neuf écus faite par Boniface Avignon, maître aux écoles de la ville, à André Rally, maître régent au collège.

1603 Ratification par le provincial des Cordeliers du nouvel achat, fait par Folcrand Garrigue, d'une terre à la Costaurelle.

1604 (1^{er} décembre) Acapte passé par Mathieu Martini, provincial des frères mineurs de la province de Saint-Louis, à Pierre Guillot, moyennant cent livres, d'une terre de trois sétérées et demi, sise au terroir de Sommières, près du faubourg du Bourguet. Le provincial traite en Avignon, chez le notaire Guillaume Ruffi.

** (1^{er} décembre) À la demande de Mathieu Martini, provincial des frères mineurs de Saint-Louis, le présidial de Montpellier condamne Fauqueran Garrigue, de Villevieille, à désemparer, au couvent des frères mineurs qui était ci-devant à Sommières, la possession de la terre au quartier du Ferragel. La terre confronte au levant la montagne de la Coustorelle, appartenant aux dits frères mineurs ; du couchant les jardins d'Antoine Guillot, Claude Bénézet et Jean Barbut ; du nord du chemin de Sommières à Villevieille; du midi le cimetièrre, ancien emplacement du couvent des frères mineurs. Témoins : Denis Moirenc, praticien, et Domenge Vène, marchand drapier de Sommières.

1605 Lettre adressée à M. Durand, notaire de la ville, par un personnage dont la signature est illisible et qui le traite de frère, tout en portant un nom différent.

** Acquisition par maître Guillot, notaire royal de Sommières, de deux pièces de terre dépendant du prieuré de Montredon.

** Acquisition par Martial Villaret, « *hoste du logis du Cheval-blanc du bout du pont de la ville de Sommières* », d'une pièce de terre appartenant à la chapellenie des quatres prêtres de Saint-Martial.

** Vente d'une terre par les religieux de Saint-François de Sommières, à Pierre Sales, maréchal.

** Vente des terres de l'église Saint-Michel de Sommières, à Jean Espigny, maçon.

1611 À Sommières il y avait trois chapellenies dites des Quatre-Prêtres, de Saint-Aimé et de Saint-Sauveur située dans le château de Sommières ; un couvent de Saint-François dont l'église était en mauvais état pour que l'évêque ordonne « *qu'elle sera recouverte, pour qu'il ne pleuve pas sur ceux qui viennent ouyr la messe* ».

1612 (19 janvier) Arrêt du conseil d'état autorisant les habitants de Lunel à percevoir, pour rembourser les dépenses au curage de la Robine et achever ce travail, cinq deniers par minot de sel (dix deniers le quintal)

pour les greniers de Sommières ; quatre sols par muid de vin; un sol de charge de marchandises; un sol par poutre de bois; un sol par grosse d'ais; un sol six deniers par couple de doubles.

1613 (5 juin) Approbation du sieur de Rogiès de Sommières, au bail de la ferme, pour six ans, des salins de Peccais à Jean Trouillas, marchand de Montpellier, par les propriétaires desdits salins.

1614 Procès verbal de la question infligée à Jean Confort, praticien de la ville, condamné à mort pour faux en écriture.

1615 (2 janvier) Renvoi, par le conseil privé, du procès de demoiselle Françoise de Bérard, veuve du sieur de Lèques, fille et héritière de Jean de Bérard, grènetier du grenier de Marsillargues, et Daniel du Vergier, sieur de Roziers, fils et hoir de Claude du Vergier, contrôleur au grenier de Sommières, tous deux associés à la ferme des greniers de Languedoc, contre Esprit de Bonlieu, sieur de Mireval, demoiselle Françoise de la Baume, veuve de Jacques de Bonlieu, cohéritière de Noël Albert, sieur de Saint-Alban, de Vivier.

1617 Prix fait arrêté entre Martial Guillot et le sieur Fabre, maçon, qui, pour cinquante deux livres, se charge de reconstruire un petit mas que Guillot possède près de Pondres, à la condition que le propriétaire fournisse les matériaux.

****** Rapports sur les réparations à faire au pont de Som-

nières.

1618 Les immeubles ruraux de la viguerie de Sommières sont estimés en présage à quatre cent soixante quatorze livres trois sous quatre deniers.

1619 Tarif du présage universel de la ville de Sommières, s'élevant à huit cent neuf livres dix-neuf sous.

** **(19 juin)** Les troupes du capitaine Montaud, composées de quarante cinq hommes, arrivent au camp dressé par Montmorency aux environs de Beaucaire.

1620 Edit du roi Louis XIII portant création d'un office d'auneur, marqueur et visiteur des draps à Sommières.

** Le sieur Matthieu Duséré, achète l'office d'auneur, marqueur et visiteur des draps, à Sommières, pour la somme de deux mille quatre cent livres.

1621 Le sieur Aimeric, premier consul de Montpellier, signale son consulat par une guerre ouverte qu'il fait au roi, aux églises et aux catholiques, et se saisit des deniers royaux et fait lever une armée avec laquelle il alla surprendre Sommières, où il retient prisonnier le sieur Saurin commandant pour le roi.

** Vacation du pasteur Chauve, de Sommières, en voyage au synode provincial.

** **(15 juillet)** Etat des troupes arrivées à Vauvert : monsieur Desfonds de Sommières, soixante quinze hommes.

** (21 novembre) Départ du duc de Rohan pour Sommières.

1622 Contrat de mariage de Gilly Fabre, cardeur de Sommières et Jeanne Desmots.

** Assemblée provinciale à Sommières.

** Remboursement des frais d'assiette du colloque de Nîmes, de cinq livres par jour pour Etienne Philip, premier consul de Sommières, et Daniel de Girard, député de la ville

** (janvier) Tentative du cercle, avec l'aide de monsieur de Chatillon, qui leur promettait de les assister en sel et en hommes, de se saisir du château de Sommières.

** L'Assemblée des trois ordres tenue à Sommières a décidé de résister aux ennemis de la religion, en mettant sur pied une armée. Une somme de cent cinquante mille livres est prévue pour son entretien.

** (février) Gentilshommes à la suite de Rohan, logés à Sommières : Monsieur d'Ajon et son train qu'est quatre hommes de cheval et cinq valets, à cinquante sols par jour, pour homme, cheval et valet. Monsieur de Masanes, deux valets, etc..

Liste des gendarmes avec le nombre de leurs valets et chevaux.

Hôtelleries de Sommières où ils sont logés : L'Ange, les Ciseaux, les Trois Rois, la Croix d'or, la Rochelle,

le Marteau, la Couronne, la Coupe, la Croix blanche.

- ** Etat de la garnison, à Sommières, commandée par Monsieur de Calonges, cousin de Rohan, cent hommes.
- ** Indemnité à la ville de Sommières de mille cinq cents livres, pour fortifications.
- ** Indemnité, à Monsieur de Saurin, de deux mille quatre cents livres pour son rétablissement au gouvernement de Sommières.
- ** Vente à Sommières du bois du Noble, appartenant à la commanderie de Saint-Christol, deux cent sept livres.
- ** Acquit de Pierre Rouvière, grenetier de Sommières, deux mille quatre cents livres.
- ** **(5 avril)** Voyage de Troussel, troisième consul à Sommières, devers le duc de Rohan.
- ** **(juillet)** Prise de blé faite sur Pélissier de Sommières, durant le siège de Montpellier.
- ** **(2 août)** Obligé de six quintaux de poudre pour les consuls de Nîmes contre ceux de Sommières.
- ** **(13 octobre)** Monsieur de Marillac demande à Richelieu de ne pas accorder à monsieur de Rohan la ville de Sommières.

1623 (16 octobre) Autorisation aux consuls de la ville de

lever deux deniers par livre de chair débitée dans la boucherie de la ville pendant six ans.

1624 Vente faite par Jean Batte, de Nîmes, à Martial Guillot, de Sommières, d'une vigne de quatre journaux à Puech-Méjan, pour le prix de vingt cinq livres.

** Captivité du baron de Montlaur à la prison de Sommières.

** (**février**) Procurations données par la communauté de Sommières, à leurs députés pour l'assemblée de l'assiette.

** (**17 juillet**) Délibération de l'assemblée des habitants de la ville pour fixer certaines dépenses à faire par la ville : ... Prédicateurs, cinq cents livres ; maître d'école, deux cents livres, médecins deux cent livres.

1625 Arrêt du conseil d'état obtenu par le syndic du diocèse de Nîmes contre François Durand de Sommières.

** (**9 juin**) Procurations données par les consuls de Sommières à Jean Coste, premier consul, et à Urbain Gene-lair, premier consul de l'année passée, pour assister à l'assiette à Nîmes.

** (**25 juillet**) Le duc de Rohan s'empare de la ville et fait lever des soldats jusqu'à Nîmes par le capitaine Vincent, contre lequel est lancée une prise de corps.

1627 Ratification de l'arrentement de la terre de la Costau-

relle, consenti par le gardien des Cordeliers de Sommières, en faveur de Martial Guillot, pour le prix de quinze livres

** (mai) Edit créant un avocat et un procureur du roi dans le grenier et chambre à sel de Sommières. Cet officier aura une clef des greniers et veillera à l'exécution des règlements concernant les gabelles. Il aura deux cents livres de gages annuels.

** (21 octobre) Procurations données par les consuls de la ville, à Urbain Genelair, docteur en médecine, premier consul, et à noble Antoine de Ganges, premier consul de l'année passée, pour assister à l'assiette, à Beaucaire.

1628 Accord passé entre les Cordeliers et Antoine Balestrier, leur fermier, qui à cause des troubles, ayant été obligé de se réfugier à Lunel, refusait de payer.

** Remontrances faites au sieur de Valençay, maréchal de camp, par le sieur de Continville, commissaire ordinaire des guerres. Au départ de Sommières, la compagnie Bussy Lamet aurait emporté de grandes sommes aux habitants. Après enquête, il s'agit essentiellement de dépenses de bouche impayées.

** Acquits de François Durant, receveur du grenier à sel de Sommières de huit cent vingt livres pour seize mille quatre cents pains.

1630 (22 septembre) Nomination de la charge de capitaine, viguier, gouverneur de la ville, en faveur du sieur de

Launay, lieutenant d'une compagnie des gardes du corps du roi. Le titulaire précédent était le sieur de Lisles Sérilhac.

1631 Requête présentée par les Cordeliers à monsieur de Machaut, intendant de justice en Languedoc, contre les détenteurs des biens de leur couvent, qui s'en étaient emparés à la faveur des troubles.

** Les consuls de la ville contre Jean Laiglou, consul en mille six cent vingt neuf.

** Reddition du comte de Laiglou, reliquaire.

** Vente faite par Guillaume Moynier, laboureur d'Orthoux, en faveur de Martial Guillot, d'un cazal ruiné, appelé le mas Capelle de Bouquet, au terroir de Fontanès, pour la somme de dix huit livres.

** Vente par Jean Pascal, d'une terre à Fontanès, quartier de la Bernadasse, au prix de deux cents livres.

1632 Monsieur de Montmorancy demanda Sommières pour le baron de Castres, qui lui fut refusé.

1633 Arrêt de la cour présidiale de Montpellier, rendu en faveur des Cordeliers de Sommières, et condamnant Pierre Coustin et Suzanne Guillaumone, sa femme, à payer cent cinquante livres aux religieux tant pour la cense qu'ils possèdent au territoire du Caylar que pour les frais du procès.

- ** Requête présentée par le syndic des Cordeliers au sénéchal de Montpellier en restitution des biens usurpés pendant les guerres de religion.
- ** Paiement par la commune d'Aigremont, de quatre cent livres au gouverneur du château de Sommières.
- ** Cession de droit pour Pierre de Jérussien.
- 1635** Allocation de cinq cents louis pour réparer les murailles du château.
- ** Fourniture d'une mule pour l'armée d'Italie.
- 1636 (2 janvier)** Procuration donnée par les consuls de Sommières à Nicolas de Pessiot, premier consul et à Guillaume Roussel, conseiller, pour assister à l'Assiette à Nîmes.
- ** Vente en faveur de Martial Guillot, d'une petite terre sise au lieu de Fontanès, par Jean Bouzanquet, au prix de huit livres.
- 1638 (30août)** Procuration donnée par les consuls de la ville à noble Antoine de Ganges, premier consul, pour assister à l'assemblée diocésaine de la petite Assiette, à Nîmes.
- 1639 (19 février)** Procuration donnée par les consuls de la ville à noble Jean d'Albenas, premier consul, et Antoine de Ganges, premier conseiller, pour assister à l'Assiette à Nîmes.

1640 Noble Jean de Grégoire de Cardies, vicomte de Montpeyroux, Cadoyne, Montfrin et autres lieux, principal créancier de la baronnie de Montredon pour lui et les autres créanciers, contre les consuls de Sommières et les habitants de la baronnie de la ville.

** Quittance de dot de Pierre Maurin, habitant de Sommières, époux de Domergue de la Roque.

** **(mars)** Création à Sommières, de six offices de tire-sacs porteurs de sel. Les titulaires seront chargés de la manipulation du sel dans les greniers et de la vente des sacs nécessaires.

1641 Remboursement de la dépense faite par la communauté de Sommières pour le quartier d'hiver des troupes allant en Catalogne pendant les mois de novembre et décembre mille six cent quarante.

1642 (21 août) Requête de monsieur d'Expert, lieutenant de monsieur de Launay, gouverneur de Sommières, à monsieur de Vauquelin, sieur des Yvetaux, maître des requêtes et intendant en Languedoc, en remboursement des avances qu'il a été contraint de faire, au refus des consuls de la ville, pour la nourriture et l'entretien de quatorze officiers espagnols avec quatre de leurs valets, pendant trois mois dans le château de la ville.

** **(août)** Ordonnance de monsieur Bosquet, intendant de Languedoc, enjoignant au trésorier de la bourse de Languedoc de rembourser à d'Expert, la somme de

mille sept cent soixante livres.

** **(2 septembre)** Ordre du maréchal de Schomberg à d'Expert, lieutenant dans le château de Sommières, de remettre entre les mains de La Ferté, soldat de ses gardes, quatre officiers espagnols : Don Fernando de Esquibal, Don Diego de Torquemada, Don Juan de Bobadillas et Don Pedro Ponticannera.

** **(2 décembre)** Demande de d'Expert au maréchal en remboursement de ses avances. Son état monte à deux mille sept cent treize livres.

** Ordre du maréchal de Schomberg pour qu'on lui paie mille huit cent trente cinq livres. Le reste sera payé quand il aura des fonds.

** Sentence de distribution des biens de Pierre Thomas à Sommières.

1643 Certificats des clavaires de Sommières.

1644 **(25 janvier)** Demande des consuls de Sommières à l'Assiette du diocèse, en remboursement de leurs dépenses pour les prisonniers espagnols. L'Assiette liquide la dépense à quatre mille quatre cents livres, sur quoi il reste à rembourser deux mille cinq cent soixante dix neuf livres.

1646 Plaintes des consuls de la ville contre les vexations auxquelles ils sont en butte de la part des officiers de la garnison.

1647 Arrentement à mi-fruit par Martial Guillot, en faveur de Jean Rivière, de sa métairie d'Aygolade.

** Plaintes portées au maréchal de Schomberg contre la conduite que tient le commandant du château de Sommières.

1650 Résiliation de bail faite par le sieur Forestier, rentier du couvent pour la terre de la Costaurelle.

1652 (26 janvier) Renvoi du procès des consuls de Sommières, contre le syndic général de Languedoc.

** Lettre de légitimation en faveur de Jeanne Pelissier, fille naturelle d'Antoine Pélissier, seigneur de Saint-Hilaire, conseiller secrétaire du duc d'Orléans, originaire de Sommières, et de Jeanne Combes, de Saint-Hilaire

1654 Les consuls de la ville, contre Jacques Julian, fils et héritier d'autre Jacques, et demoiselle Françoise d'Allard.

** Emprunt de la communauté pour payer les dettes de demoiselle Françoise d'Allard en mille six cent cinquante trois, pour lesquelles ladite demoiselle avait consenti réduction.

1655 (17 février) Arrêt de la chambre de l'édit de Castres, donné sur la distribution des biens de Pierre Pons. L'arrêt est rendu entre Delphine Bourillon, veuve de

Jean Lombard, appelante de diverses ordonnances de conseillers de la cour, et de Marguerite Aubanel, veuve de Pierre Pons, de Sommières, appelée. La cour, faisant droit sur la requête de Marguerite Aubanel, et sans avoir égard à celle de Delphine Bourillon ni à son appel des ordonnances des juges, monsieur de Montcalm et de monsieur Catalan, met l'appellation à néant et ordonne que ce dont a été appelé sortira à effet. Sans avoir égard au badniment fait à la requête de Delphine Bourillon que la cour casse, l'arrêt donne à Marguerite Aubanel la recréance de la somme de cent cinquante livres bannie ès mains de Simon, à concurrence des mille deux cents livres de sa dot. La cour déclare que les biens ayant appartenu au feu Pons sont affectés et hypothéqués à Marguerite Aubanel, pour cette somme et les intérêts, par préférence à tous les autres créanciers.

** (20 août) Renvoi du procès des consuls de Sommières, contre quarante-deux lieux de la viguerie, pour les sommes avancées pour la garnison en mille six cent vingt neuf.

1656 Saisie opérée à la requête du syndic du couvent sur les biens du sieur de la Calmette, débiteur desdits religieux.

1657 Les consuls de la ville contre les consuls de Saint-Géniès de Malgoyres, leurs débiteurs, qui se sont opposés avec armes à une saisie ordonnée par le sieur de Saint-Martin, commandant au château.

** Inventaire des biens meubles délaissés par Antoinette

Gausсен, veuve de Jean Astier, contre-garde pour le roi au grenier à sel de la ville.

1659 Inventaire des biens meubles de feu Jean-Marc, marchand habitant la ville.

** La ville de Sommières a payé pour l'année, le logement des recrues et des troupes du roi, la somme de deux cent vingt huit livres douze sous.

** **(22 août)** Renvoi du procès des consuls de Saint-Géniés, Combas et Montmirat, contre les consuls de Sommières.

1661 Arrêt du conseil sur une requête des habitants catholiques de Sommières qui réclament l'« *entier consulat* » de la ville dont les protestants ont été déchus à la suite des guerres de religion.

1662 (19 janvier) Bail de la ferme générale des revenus du chapitre de Saint-Gilles, des biens et droits affermés du prieuré de Saint-Amans-lès-Sommières, pour la dîme des fruits en dépendant, ensemble des censives et lods de la ville.

1668 Chargement par noble Claude de Pelet, seigneur de Combas, de tous les meubles que lui prêtait son père, après les avoir donnés aux Cordeliers de Sommières, à la condition de dire mille messes à son intention.

1671 Preuves données par témoins déposant en présence du juge royal de Sommières, du brulement par les protes-

tants des archives et titres du couvent des Cordeliers.

1672 Plan du couvent, de l'église et du cloître des Cordeliers.

** Plan de la Costaurelle.

1673 Donation de noble Louis de Pelet de six cents livres aux religieux Cordeliers de Sommières, pour réparer leur église, à condition qu'ils récitent chaque jour à perpétuité des litanies pour le repos de son âme.

1674 Etats, compte, rôles, délibérations, quittances et autres pièces relatives à la dépense faite pour la levée des milices, destinées à l'armée de Roussillon, dans la viguerie de Sommières.

** Quittance délivrée par Claude Mathieu, prêtre, prieur de Campagnan, syndic de la chapelle Saint-Michel de Sommières à Antoine Almaric, sieur de Durfort pour paiement de ses droits de lods lors de l'acquisition d'une maison.

1675 Permission à messire Nouy, prieur de Sommières, de recevoir l'abjuration de Marie Marque.

** Lettres de commission données aux frères Gaspardo Gasparini par frère Martial Pelegrino, supérieur général de l'ordre des Cordeliers à Rome, afin de visiter l'ordre de Sommières. Protestations des frères provinciaux de France contre la nomination de frère Gasparini, qui appartient à la faction d'Espagne hostile à la France. Griefs contre Gasparini, qu'ils refusent de recevoir et

contre le général de l'ordre, Martial Pelegrino, qui a toujours montré des dispositions hostiles à la France et qui a été élu par intrigue. Le père Damascène Caila, procureur général de l'ordre en Provence et en Languedoc, envoie au roi Louis XIV, un placet. Suite à cette affaire, le roi ordonne à Gasparini de quitter la France.

** Don fait par la veuve Guillot, grand'mère de Jean Lau-tier, postulant au couvent des Cordeliers de la ville, de cinquante livres en argent et de toutes les notes et registres de feu Martial Guillot.

** Ordonnance rendue par le sieur Daguesseau, à la requête des commissaires députés pour la confection du papier terrier, de ne pas livrer les registres et autres papiers du sieur Guillot aux Cordeliers de la ville, qui ne sont pas habilités à les détenir.

1676 Requête adressée par le père Gardien des Cordeliers, au parlement de Toulouse contre les protestants, qui, après avoir brûlé les titres du couvent, prétendaient s'opposer à ce que les religieux prissent copie des actes recueillis par les notaires.

1678 Permission à trois religieuses de la ville, sur l'attestation du médecin, d'aller aux bains de Balaruc et chez leurs parents pendant trois mois pour changer d'air.

** Mise aux enchères du droit de courtage à Sommières.

** Adjudication, au sieur de Prumerpon, du bail de quatre

moulins communaux appartenant à la ville, au prix de dix huit mille livres.

1679 Donation faite par Antoine Nourry, vicaire perpétuel de Saint-Pons de Sommières, recteur de la confrérie des Quatre-Prêtres, et pour ce délégué, en faveur des Cordeliers, pour les aider dans la construction de leur église, de tous les arrérages de censives, droit et lods, pension et autres revenus pendant cinq années.

1682 Fondation d'un obit dans l'église des Cordeliers de Sommières, par le sieur François Vannier, qui pour cela lègue aux Cordeliers une maison à Joyeuse.

1683 Fondation d'obit dans l'église des Cordeliers de Sommières par messire André Sévin, curé de Fontanès.

1686 (**24 juillet**) Lettre d'appel et d'assignation pour maître Jacques Massip, docteur et avocat à Sommières, contre Fulcrand Chaunard maître maçon de Sommières. Massip fait appel au présidial de Montpellier d'une décision des officiers ordinaires de Sommières.

** Envoi de femmes au château de Sommières pour discours « *mal assaisonnés contre la religion catholique* ».

1688 (**28 novembre**) Devis de M. Niquet, des réparations à faire au château durant l'année mille six cent quatre vingt neuf.

** (**24 décembre**) Ordonnance de l'évêque de Nîmes adressée aux consuls de Sommières pour faire cons-

truire un cimetière.

1689 (20 janvier) Adjudication par l'intendant de Basville, à Gabriel Dardaillon et Jacques Cubisol, architectes à Nîmes, des ouvrages et réparations à faire au château de Sommières.

1691 (9 janvier) Devis des ouvrages à faire au château, signé : Du Plessis.

1693 Ordonnance du sieur de Lamoignon, exemptant les Cordeliers de contribuer à l'entretien des chemins.

1694 Saisie générale et vente des biens du sieur Jacques Blanc, faite à la requête des Cordeliers.

** L'archiprêtré de Sommières comptait vingt paroisses et occupait la partie ouest du diocèse, au nord de l'archiprêtré d'Aimargues. Paroisses extrêmes: Carnas, Gailhan, Leques, Montpezat, Marujols, Calvisson, Aubais et dans l'Hérault, Villetelle.

1695 Un maître tanneur recensé dans la ville.

1696 (mars) Création d'un office héréditaire de jurés, mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs des bois à brûler et charbons, apportés dans la ville, à l'instar des mouleurs de bois et mesureurs de charbon de Paris. Ces officiers toucheront trois sols pour livre du prix du bois et charbon, lorsqu'il atteindra six livres la corde ou au-dessous, deux sols six deniers lorsque la corde vaudra de six à dix livres et deux sols au-dessous.

Pour le bois au poids, fagots, cotrets, etc..., un tarif sera établi par les intendants. Les bois et charbons que les particuliers tirent de leurs biens pour leur usage seront exempts de la moitié de ce droit, sur production de pièces justificatives. Les titulaires de cet office feront bourse commune.

1697 Gabriel Lafayolle ou Le Fayole, ancien officier à Sommières, prend l'habit d'hermite.

1698 Information contre la mémoire d'Antoine Gourdon, maréchal de la ville, mort dans la R.P.R..

** Information, par le procureur du roi de la ville de Sommières, contre plusieurs habitants qui ont labouré le jour de la Toussaint.

1699 Devis et adjudication des ouvrages à faire au château de Sommières.

** **(16 juillet)** En visite à Sommières, messire Fléchier reçoit une députation venue de Nîmes.

XVIII^e SIECLE

1700 Plan de la Costaurelle et d'une partie des maisons du Bourguet.

** Envoi de Jean Viguiier, maître maçon, à Sommières pour montrer à l'évêque de Nîmes les plans et devis des réparations à faire à l'hôtel de ville de Nîmes.

- 1702** Devis des réparations à faire au château de la ville.
- 1703** Procédure pour assassinats et vols commis par le bandit désigné sous le nom de camisard blanc ou cadet de la croix ; contre le rebelle Barthélémy Roumieu, condamné à être pendu.
- ** Etats, procès-verbaux, relations d'experts, relatifs aux ravages causés par les camisards dans la ville de Sommières.
- ** Diplôme de chirurgien barbier pour Laurent Ginestier de Sommières.
- ** Inventaire des biens de François Fosse, à Sommières.
- ** **(Octobre)** Grande attaque contre Sommières dont la garnison comptait que quatre-vingts soldats de La Fare, par les camisards de Cavalier et Roland.
- 1704** Adjudication d'une fourniture de deux mille sacs de farine à livrer à la ville.
- ** Transaction passée entre les Cordeliers de la ville et le sieur Jean de Laubergat, au sujet de l'hoirie du sieur Pascal.
- 1705** Etats, relations d'experts, requêtes à l'intendant, pour les dommages causés par les religionnaires, dans la ville.

1706 Guillaume Terrien, chirurgien de la ville, messire Terrien, curé de la ville, sont créancier de la ville de Nîmes.

** Testament de messire Terrien fait en faveur de l'hôpital et de l'Hôtel-Dieu de Nîmes.

1707 Les pères prieurs de l'Oratoire s'engagent à payer aux Cordeliers de Sommières, qui pour cette somme, se désistent de toute prétention sur la terre des Vernades.

** Constitution en faveur de messire Terrien, curé de la ville.

1708 Décharge pour le sieur Thomas, marchand droguiste de la ville.

1709 Vidourle sort de son lit, inondations dans la ville.

** Donation faite aux Cordeliers de Sommières par demoiselle Marguerite de Brueys, fille de défunte dame Rose de Calvière, du quart de tous les biens de sa mère, à la condition que lesdits religieux, bâtissent dans leur église, une chapelle à l'honneur de Sainte-Marguerite, sa patronne, et y construisent un tombeau pour ladite donatrice.

** Sursis de paiement de capitation accordé à Pierre Orestien, hôtelier à la ville.

1710 Vidourle sort de son lit, inondation dans la ville.

- ** Don de cinq cent cinquante livres, fait aux cordeliers de Sommières pour les aider à bâtir leur église, par messire Raymond de Poncet, chancelier, seigneur de Villevieille, Montredon, et Saint-Amans du bout du pont.

- ** Lettre de l'abbé de Claris, natif de Sauve, aux fidèles de Sommières sur les fautes qui les ont obligés à quitter le royaume.

- 1711** La ville de Sommières paye en censives dix neuf sous quatre deniers au marquis d'Aubais, dix neuf sous huit deniers au sieur de la Condamine, cinq sous onze deniers au prieur de Saint-Christol, douze sous cinq deniers au sieur de Saint-Clément.

- ** Les recettes de la capitation ont été pour Sommières de quatre mille cinq cent quarante cinq livres dix sous.

- ** Testament de Jeanne de Malbois, à Sommières.

- 1712** Diplôme de chirurgien barbier pour Jean-Joseph Ginetous de Sommières.

- 1714** Certificat de pauvreté en faveur de la veuve Cazalet.

- ** Les recettes de la capitation ont été pour la ville de Sommières de trois mille quatre cent vingt livres dix sous.

- 1717** Arrêt du parlement de Toulouse contre François Desfours, juge de Sommières.

- **** (15 avril) Affiche et certificat de publication à Montpellier de l'adjudication, qui doit avoir lieu en l'hôtel de l'intendant, le vingt sept avril mille sept cent dix sept, des travaux à faire au château de Sommières, sur les devis dressés par le sieur Martin, ingénieur du roi.
- 1718** Séquestre, par le fermier des biens en régie, des biens d'Orsias Valette, religieux, sorti du royaume.
- **** Requête du syndic des Cordeliers contre le fermier des droits d'amortissement.
- **** Montant de cent vingt deux livres pour l'état de non-valeur de la commune.
- 1720** Etats, certificats, lettres et réquisitions concernant le logement de troupes et autres fournitures, dont la ville demande le remboursement.
- **** Etat des non-valeurs de la ville, s'élevant à trente cinq livres cinq sous.
- 1723** Exil à Toulouse, de Lairret qui obsède la demoiselle de Roquefeuil, actuellement dans le couvent et qui prétend l'épouser malgré toute la famille.
- **** Les recettes de la capitation ont été de trois mille neuf cent quatre livres trois sous pour la ville.
- **** (octobre) Vidourle sort de son lit, provoquant de graves dégâts dans la ville. Sympathie du régent.

1724 Réparation du pont de Sommières.

** Contrôle des charettes et des ouvriers qui ont travaillé pour la réparation qui s'est faite au-dessous du pont après l'inondation du mois d'octobre mille sept cent vingt trois.

** Réclamation injuste du sieur Manse incarcéré au château par ordre du marquis de La Fare.

1725 La recette de la capitation à Sommières est de trois mille huit cent soixante dix neuf livres cinq sous.

** Lettre de légitimation en faveur de Elisabeth Icard, fille naturelle de Pierre Icard et d'Anne Masson, femme de Jean Gout, maître tailleur de Sommières.

** **(28 août)** Vérification, par l'ingénieur du roi La Blotière, du « *domage causé au terroir appartenant à la dite communauté de Sommières et à plusieurs particuliers, scitués le long de la rivière de Vidourle... faire démolir la muraille ou autrefois il y avait un moulin...rétablir le quay, qui fut emporté par la dernière inondation arrivée en l'année mille sept cent vingt trois, en observant de luy donner une ligne inclinée...quai servant de chemin royal pour toutes les voitures roulantes venant du costé de Lunel pour entrer dans la ville de Sommières.*

1728 Demande d'Aubaret, marchand à Marseille, pour obtenir mainlevée des biens séquestrés ou en régie de Jeanne Aubaret, de Sommières, dont il est héritier.

- ** Requête, mémoire, titres produits par les créanciers de Guillot, ancien directeur de la monnaie de Montpellier, par les directeurs administrateurs des pauvres de la ville de Sommières.
- ** Contrefaçon dans les Cévennes, des étoffes de Sommières.
- ** Revenus des Cordeliers de la ville, trois cent quatre vingt huit livres un sous six deniers ; les charges s'élèvent à huit cent trente quatre livres dix sous.
- 1729** Supplique de sursis au paiement de la capitation de Marguerite Dumas.
- ** Supplique de sursis au paiement de la capitation d'Antoine Louis.
- 1730** L'archiprêtré de la ville compte cinq chapellenies et quatre communautés.
- ** **(27 juin)** Arrêt autorisant les consuls de la ville à la levée d'une subvention pour les dettes et réparations de la ville.
- 1731** La recette de la capitation de la ville est de trois mille sept cent trois livres.
- ** Sursis de paiement de la capitation accordé à la veuve Daumet de Sommières.

1732 Requête de marchands de Sommières, trafiquants en bêtes de trait, mules et mulets, contre les juifs qui ont obtenu de Bernage, l'autorisation de faire ce commerce, ont formé compagnie et ont ruiné le commerce des autres marchands.

** La recette de la capitation de la ville est de trois mille sept cent cinq livres sept sous.

** Les consuls de la ville sollicitent le droit d'interdire la vente du vin étranger tant que celui du crû ne dépasse pas quatre livres.

1733 La recette de la capitation à Sommières est de trois mille sept cent cinquante livres quinze sous.

** Privilège accordé à la ville, autorisée à interdire l'entrée des vins étranger à son terroir.

** **(17 août)** Saisie à Nîmes de mules et d'un cheval appartenant à Monteil ou Montoux, juif d'Avignon, opérée à la demande de Méjan père et fils, marchands de mulets à Sommières.

** **(décembre)** Procédures et requêtes relatives à la saisie à Nîmes d'une mule et d'un cheval. Montoux affirme n'avoir pas cherché à vendre ces animaux, qu'il les avait achetés à la foire de Saint-Flour et qu'il les conduisait en Provence où les juifs sont autorisés à trafiquer, offrand de prouver que les témoins produits par Méjan sont les associés ou affidés de ce dernier, et qu'ils ne sont pas dignes de confiance.

- ** (6 décembre)** Ordonnance de l'intendant statuant sur ladite saisie : « *confiscons au profit desdits Méjan les quatre mules et le cheval mentionnés dans le procez-verbal de saizie du dix sept aoust dernier ; en conséquence ordonnons qu'ils leur seront remis par le sequestre d'iceux en lui payant les frais de nourriture et de garde légitimement deus, à quoy faire contraint par toutes voyes de droit meme par corps et ce faisant il en demeurera bien et valablement dechargé ; condamnons en outre ledit Monteil aux dépens envers lesdits Méjan, liquidez à soixante treize livres un sou quatre deniers, au payement de laquelle somme il sera contraint par toutes voyes deues et raisonnables, lui faisons deffenses de récidiver sous de plus grandes peines* ».
- ** (9 décembre)** En Avignon, le vice-légat du pape intervient en faveur de Jacob Monteux.
- ** (15 décembre)** L'intendant répond qu'il a ordonné la confiscation en conformité des règlements.
- 1734** Recette de la capitation de la ville, de quatre mille deux cent quatre vingt dix livres dix sous.
- 1735** Projet de règlement pour les finettes, molletons et autres étoffes fabriqués dans la ville.
- **** Requête de monsieur de Rosset, marquis de Rocozel, gouverneur de la ville de Sommières, pour que celle-ci lui paie le droit de boucherie comme aux autres gouverneurs de la province.

- ** Etat des dettes de la commune de Sommières.
- 1737 (janvier)** Mémoire des chrétiens frères, Gourdon, Méjan père et fils, Veissière, Dumas et Cardel père et fils, de Sommières, tous marchands de mules, par lequel ils protestent contre la permission accordée aux juifs d'exercer en Languedoc le commerce des bêtes de charge et de trait.
- ** Règlement des portées et de la largeur des molletons fabriqués dans la ville.
- 1738** Procédure criminelle contre plusieurs habitants coupables de révolte envers des employés des fermes.
- ** Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue à l'intendant le jugement de cette affaire.
- ** Jugement de l'intendant mettant hors de cour et de procès : Catherine Itier, femme de Jean Fabre, maître tonnelier ; Jean Fabre fils ; Laffon, boulanger ; la fille de Gourdon, marchand de mules ; Daucan, tondeur ; Jacques Péladan, boulanger ; Annibal, laquais.
- ** Différend entre les jurés-gardes de Sommières et Villevieille, sur leurs attributions réciproques.
- 1739** Situation fâcheuse d'Antoine Nazon, médecin, qui depuis huit ans qu'il a abjuré la religion réformée, s'est vu abandonné de sa clientèle et sollicite des grâces du gouvernement.

- ** Décès de noble Henri-François de Vivert de Montcalm, seigneur de Sommières.
- ** Les drapiers se pourvoient aux marchés de Sommières.
- 1740** Saisie d'étoffes défectueuses par monsieur Jobart, inspecteur ambulant des manufactures de la ville.
- 1741** À Sommières, la fourniture des corps de garde, est de quatre cent neuf quintaux cinquante livres de bois et de deux cent soixante treize livres de chandelles.
- ** La ville de Sommières doit trois mille livres aux religieuses Hospitalières de Bézier, et trois mille quatre cents livres au sieur Boissier de Sauvages, professeur en médecine.
- 1742** Lettres de rémission de crime demandées par Estève, du lieu de Mont-mort en Dauphiné, pour l'homicide par lui commis, pendant la foire de Sommières, sur la personne du sieur de Beauvoisin.
- ** Contrat d'apprentissage de Guillaume Donnarel, cor-donnier de Sommières.
- ** Jugement à l'égard des ratines de Sommières, mal rendu par les juges des manufactures de cette ville.
- ** Demande pour que les six foires créées en août mille six cents se tiennent le mercredi, et non les jours de fêtes ou veilles des fêtes ; « *le service divin s'en trouve*

interrompu ».

**** (17 juillet)** Autorisation pour les consuls de la ville, de continuer la levée d'une subvention pendant douze ans pour les dettes et réparations de la ville : six livres par muid de vin étranger ; vingt sols par muid de vin de cru ; trente sols par salmée de farine ; deux deniers par livre de chair ; deux deniers par livre de porc frais ou salé ; dix sols par porc mort ou vif ; un sol par setier sur la farine des habitants ; « *un sol par cane d'huile étrangère ; un sol par baril de sardine ou anchois ; cinq sol par barrique de harrengs cades ; quatre sols par bête à cornes ; deux deniers par chèvre et bête à l'aine ; dix sols par cheval ou mulet ; trois sol par âne ; deux sols par charge de tonneaux, cercles ou cornues portés dans le consulat ; dix sols par quintal de cocons de vers à soie produits ou portés ; deux sols par charge de foin* ».

****** Bail de l'entretien du pont de la ville et du chemin qui va de la ville à Boisseron.

1743 Les bancs et tabliers sont enlevés dans la ville.

1744 Jugement condamnant à cinquante livres d'amende le non catholique Rabinel, de la communauté de la ville où s'est tenue une assemblée illicite.

1746 Fourniture de trois cent seize lits par la communauté de Sommières, pour lesquels elle réclame au diocèse la somme de mille neuf cent trente huit livres quatre sous neuf deniers.

1747 La fourniture de bois pour les corps de garde est de quatre cent neuf quintaux cinquante livres, et de deux cent soixante quatorze livres de chandelles.

1748 Ordonnance, de l'intendant de Languedoc, concernant les tricots qui se fabriquent à Sommières, destinés à l'usage des troupes du roi.

****** Escalade du couvent des ursulines par des notables.

1749 Un voyageur venant de Berlin est signalé dans Sommières, les assemblées de religionnaires sont plus fréquentes que jamais.

****** Edit du roi concernant les acquisitions de gens de bien-morte.

1750 Permission demandée par Pantoustier, négociant, pour la vente d'une partie de ses biens jusqu'à concurrence de dix mille livres, afin d'acquiter ses dettes.

****** Règlement concernant l'église de Sommières pour l'ordre des offices.

1751 Décharge du vingtième d'industrie pour Jean Sabatier, de Sommières, résidant à Saint-Laurent, ainsi que Jacques Vessières et Barthélémy Bresson, marchands de la ville de Sommières.

1752 La bénédiction du mariage, de Lebrun et de mademoiselle Olombel, autorisée par l'évêque de Nîmes, après les épreuves de religion convenables.

- ** Décharge du vingtième d'industrie à Pierre Landrau, collecteur de la ville, pour raison de doubles emplois.
- ** Rébellion de plusieurs habitants contre les employés de la brigade d'Alais, faisant leur visite chez l'un d'eux soupçonné de contrebande.
- ** Autorisation par l'intendant de l'adjudication passée par le subdélégué Tempié, des « *réparations à faire au grand chemin de Sommières à Alais, à Joseph Broissin, au prix de deux mille cinquante livres.* ».
- ** Instructions et réponses pour le lieutenant du premier chirurgien du roi, les syndics et prévôts de la communauté des chirurgiens de Montpellier, contre les sieurs Melin, fils et Jacques Gaussend, de Sommières, guérisseurs du charbon et de la gangrène.
- ** Estimation des réparations à faire sur le chemin de Sommières à Montpellier, passant près du village de Boisseron, jusqu'au moulin d'Alari, signé : Vigier et Imbert.
- ** Ordonnance en faveur de Pierre Bremon, entrepreneur de la réparation du pavé du pont de Sommières.
- 1753** Contestation entre Pierre Valette, sous-fermier de l'équivalent, et divers régiments de passage.
- ** **(23 mars)** Privilège exclusif de la vente des eaux minérales dans les villes de Sommières, Lunel, Montpellier,

Gignac et autres lieux circonvoisins, au sieur Nègre, marchand liquoriste de Montpellier, par Jean Senac, premier médecin du roi. Ce droit de concession avait été octroyé par Henri IV à son premier médecin, le sieur de la Rivière.

1754 Mariage de demoiselle Marie-Thérèse de Pavée de Villevieille, fille de Jean-Raymond de Pavée, baron de Villevieille et Montredon, seigneur de Viols, commandant de la ville de Sommières, et de dame Françoise-Mélanie de la Fare, avec noble Balthazar de Gras de Préville, baron de Clémenssanne, enseigne des vaisseaux du roi.

** Mise en liberté du fils de Guilleminet, gentilhomme de Villefranche, détenu au château de Sommières sur la réquisition de son père, et qui paraît revenu de ses égarements.

** **(19 janvier)** Demande repoussée des consuls de Sommières pour la suppression du lieutenant de roi ; la ville paie mille sept cent livres pour le gouverneur, le major et le lieutenant, celui-ci n'ayant que cinq ou six cents livres d'émoluments.

** **(15 septembre)** Permission aux Ursulines de Sommières, par messire Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nîmes, de faire donner la bénédiction.

** **(11 novembre)** Grande inondation à Sommières.

1755 **(24 mai)** Vérification du pont et du cours du Vidourle, faite par l'ingénieur Pitot. « *Des dix huit arches dont ce*

pont est composé, il y en a huit sous les maisons de la ville, deux sous celles des faux-bourg et deux qui sont presque entièrement bouchées, en sorte que l'on peut dire que la ville et le faux-bourg ont été bâtis en grande partie sur le lit de la rivière ; le passage des grandes eaux a été rétréci des deux tiers de sa largeur, puisque des dix huit arches dont ce pont est composé, il n'en reste plus que six pour le passage des eaux ». – Rétrécissement du lit de la rivière par les plantations des riverains. – Petites jetées établies autour de cinq des piles du pont, par les soins du syndic du diocèse, et qui ont été en partie emportées par la grande inondation de mille sept cent cinquante quatre. – Prévisions de Pitot : « toute la dépense, pour le mur de quay et les déblais (six mille huit cent soixante cinq toises cube de terre), monte à la somme de douze mille deux cent quatre vingt dix sept livres dix sols, sans y comprendre les indemnités qui seront dues aux particuliers ».

** Requête adressée par la ville aux seigneurs des Etats pour les « *supplier de luy accorder...protection pour obtenir de sa Majesté des plus amples secours, nécessaires pour se garantir des désolations que luy cause l'irruption des eaux de la rivière* ». - « *le roi a eu la bonté de nous accorder huit mille livres* ».

** Réparation du Triniat, faubourg de Sommières.

** **(8 novembre)** Bail à ferme du bénéfice de Saint-Amans de Sommières, passé par la chanoine Cauvin, trésorier et syndic du Chapitre, à Claude Causse, négociant de la ville, pour six années, moyennant deux mille deux cent

vingt quatre livres de rente et diverses charges.

1756 (21 février) Etats généraux de la province de Languedoc, convoqués par demande du roi, dans la ville de Montpellier. « *il a été déterminé d'ouvrir deux arches du pont de Sommières et d'élargir le lit de la rivière au-dessus et au-dessous du pont* ». La ville a obtenu à cette occasion la somme de quatre mille livres de sa Majesté.

** Jugement du vicomte de Saint-Priest qui condamne les nouveaux convertis de Sommières, Saint-Côme, Nage, Aigues-Vives, et Montpezat, à dix mille livres d'amende pour fait d'assemblées illicites.

** Requête du maire et consuls de Sommières, pour être autorisés à maintenir Bruguière, à Montpellier, en qualité de député de la communauté, à l'effet de poursuivre le procès, à la Cours des Aides, contre la prétention, du marquis de Villevieille, d'exiger le droit de leude des habitants de Sommières.

** **(14 octobre)** Nomination de Jacques Nogaret, architecte et directeur des travaux publics de la ville de Montpellier, pour expert d'office, et procédera à la vérification et arpentement des possessions des particuliers riverains de la rivière du Vidourle, dans toute l'étendue de l'élargissement proposé dans le devis du sieur Pitot

** Rapport d'arpentement des possessions des particuliers riverains de la rivière du Vidourle, du côté du faubourg.

1757 Registre des dettes restant du droit d'entrée du vin dans la ville.

** Tentatives des religionnaires, des environs de Sommières, de reconstruire d'anciens temples.

** Largeur insuffisante des molletons de la ville.

** **(10 mai)** Arrêt du Conseil donnant le droit à la ville, de prohiber l'entrée des vins étrangers.

** **(17 août)** Ordonnance de l'intendant convoquant le Conseil de la Communauté : « *le conseil de la communauté sera convoqué à l'effet d'arrêter et convenir des conditions sous lesquelles les ouvrages dont il s'agit devront être continués, et de ce fait...procéder en la forme ordinaire aux publications à rabais des dits ouvrages* ».

1759 Travaux de protection de la ville. – Mémoire de Dani-zy, profils et toisés, bail de l'élargissement du lit de la rivière, devis, plan en couleur de la rivière allant du moulin de Bragarès à celui de Larie.

** Mémoire pour Charles Léotard, dit le Savonnier, Pierreville et autres prisonniers, accusé de vol et assassinat du sieur Laroque et Jeanne Marsillac, sa femme, sur le grand chemin de Sommières à Alès.

1760 Mademoiselle Malines, nouvelle convertie, pensionnée par le roi dans le couvent des Ursulines de la ville, demande que son beau-frère soit contraint à lui payer sa

légitime comme à ses autres sœurs.

1761 Secours après une vidourlade à Sommières.

** Travaux d'élargissement du lit du Vidourle.

1762 Mémoires et lettres relatives aux molletons, aux redins et cordelats fabriqués dans la ville.

1763 Correspondances diverses d'Aubanel de Sommières.

1764 Plan de la ville de Sommières.

1765 Sommières est l'une des rares ville à avoir une juridiction royale et un procureur du roi de police.

1766 Requête des habitants de Nîmes à l'intendant, pour demander que leur ville soit éclairée comme Sommières.

** Edit relatif aux élections à Sommières.

1767 Mémoire de Jean Albaret, se disant contrôleur, sur le projet de règlement des fabricants de molletons de Sommières.

** Dégradations du mur de la régordane sur un roc tendre et fissuré contre le château de Sommières.

** Jean Boisson, fabricant en soie, est passé à Genève, est resté quinze à seize ans en Angleterre et revient à la ville avec une petite fortune ; il veut ramener sa famille.

- ** (18 mars) Modération de la taxe d'industrie des sieurs Aubanel de Sommières, accordé par les commisaires du roi et les Etats du Languedoc.
- ** (7 avril) Etat des reprises, doubles emplois et non-valeur du vingtième de l'industrie de Sommières en mille sept cent soixante dix.
- 1768** Frais de pain et paille fournis aux prisonniers du château, huit livres huit sous neuf deniers.
- ** Lettre patentes concernant les élections de la ville.
- ** Offre de deux cents livres pour l'établissement d'un office de notaire royal à Sommières.
- ** Demoiselle Catherine Gourdon, épouse de Jean Méjean, contre les consuls de Sommières, pour une dette de la communauté envers le produisant.
- ** Liquidation de tout compte avec les fermiers de la subvention ; ils offrent de verser six mille livres pour tout ce qu'ils doivent, en raison de leur insolvabilité
- ** (29 février) Etat des reprises, doubles emplois et non-valeur du vingtième de Sommières pour mille sept cent soixante sept.
- ** (22 novembre) Lettres patentes supprimant les vérifications des objets et mobilier dans le couvent des Récollets de Sommières.

- 1769** Prix des ouvrages et soumissions pour les travaux à faire au château de Sommières.
- ** (9 mars)** Messire de Méretz est nommé pour procéder à la vérification des vases sacrés, ornements, du couvent des récollets de Sommières, supprimé par lettres patentes.
- 1770** Le molleton de Sommières est très estimé; sa fabrique est érigée en jurande composée de treize villages et produit quatorze mille pièces. Il n'y a pas de maîtrise.
- **** Saisie de tourniquets interdits dans les moulins à foulon.
- 1772 (6 juin)** Echange obtenue par lettre patente de monsieur le comte d'Eu, entre la baronnie de Montredon et la ville de Sommières.
- 1774** Proposition faite par les syndics d'infliger une amende pour les absences aux assemblées des fabricants de molletons.
- **** Prétention du vicomte de Narbonne, gouverneur des villes, château et viguerie de Sommières, de le nommer aux offices de cette viguerie.
- 1775** Procès verbaux d'adjudication des travaux à faire au château de Sommières.
- **** Procuracy de Joseph-Pierre Antoine de Montglas, président en la cour des comptes, aides et finances de

Montpellier, chef du conseil du comte d'Eu, demeurant à Paris, à Joseph-François Bénézech pour faire enregistrer le brevet de don du droit de prélation pour la baronnie de Montredon et le domaine de Sommières qu'il a acquis du comte d'Eu en mille sept cent soixante douze et pour faire hommage pour la baronnie et le domaine.

** (13 décembre) Affiches, devis et adjudications des travaux à faire aux chemins de Sommières à Alais et de Sommières à Quissac.

** (14 décembre) Affiches, devis et adjudication des travaux à faire aux chemins de Sommières à Lunel et de Sommières à Montpellier.

1776 Apparitions de loups dans les terres des environs Sommières, et principalement à Carnas.

** (21 mars) Mandement pour cinquante livres à payer aux pauvres de l'hôpital de Sommières, signé des membres de l'assemblée du clergé, l'évêque en tête, et adressé à Larguier, commis à la recette des décimes.

1777 Insuffisance du règlement de l'an mille sept cent cinquante, fixant le nombre des fils des chaînes pour les molletons de Sommières ; depuis il a été inventé de nouvelles étoffes, notamment des espagnolettes.

** Arrentement de la terre de la Costaurelle, consentie en faveur de Jacques Legau, au prix de soixante douze livres.

- 1778** Rapport et procès-verbaux relatifs à la visite par les sous-inspecteurs, des chemins de Sommières au pont d'Aigalade, à la bergerie de Gavernes, au moulin d'Alary, et à la croix de Gallian.
- 1779** (**24 avril**) Devis des travaux à faire aux casernes. Les dix sept premiers articles concernent le logement de la maréchaussée.
- **** (**26 juillet**) Extrait du bail des réparations aux casernes de Sommières, pour loger la maréchaussée.
- **** (**16 novembre**) Vérification d'un expert.
- **** (**21 novembre**) Emprunt de mille six cent soixante quinze livres fait par la ville de Sommières aux pauvres de l'hôpital, représentés par le syndic et trésorier de l'hôpital, avec quittance de six cent soixante quinze livres données par le maçon Jean Saussine aux consuls, pour travaux aux casernes.
- 1780** Réclamation de la ville de Sommières contre certaines prétentions de monsieur de Montglas, préjudiciable à la ville, notamment sur l'établissement d'un droit de dix sous sur chaque salmée de blé.
- **** Rapport et procès-verbal par les sous-inspecteurs concernant le chemin de Sommières au pont d'Arnac.
- **** Devis estimation, procès-verbaux d'entretien et de réparations des chemins de Sommières à Lunel, de Som-

mières à Quissac, de Sommières à Alais et de Sommières à Montpellier.

** (18 avril) Soumission du sieur Rouvière, offrant sa maison pour loger la brigade de maréchaussée moyennant cent soixante dix livres.

** (30 avril) Délibération communale acceptant la maison Rouvière en location.

** (1^{er} juin) Lettres patentes ordonnant la cessation de l'exercice de contrôleur des étoffes à Sommières.

** (4 septembre) Délibérations au sujet de démêlés avec Rouvière.

** (22 septembre) Requête à l'intendant contre Rouvière.

** (13 octobre) Bail des travaux à faire au quartier du milieu des casernes pour y loger la maréchaussée.

** (23 novembre) Requête de Rouvière à l'intendant.

** (1^{er} décembre) Requête des consuls à l'intendant contre Rouvière.

** (13 décembre) Requête de Rouvière à l'intendant.

1781 Les compagnons tailleurs de pierre, de Sommières, auteurs d'excès, n'adoptant qu'un devoir, ils tiennent leur devoir dans un cabaret, les autres sont des gavots.

- ** Les fabricants de Sommières demandent que le contrôleur des étoffes cesse d'exercer ses fonctions, en conformité des lettres patentes du premier juin mille sept cent quatre vingts.

- ** Avis sur cette demande, par l'inspecteur général Le Blanc : « *Il se fait annuellement de douze à quinze mille pièces d'étoffes à Sommières* ». Chaque pièce d'étoffe est marquée de six plombs, tant d'aunage que de contrôle.

- ** Rixes entre soldats et civils. - Nouvelles rixes entre compagnons.

- ** **(11 mars)** Certificat de l'entrepreneur Jean Saussine attestant que le montant des travaux des dix sept premiers articles s'élève à cinq cents livres.

- ** **(28 juin)** Etat des chambres, écuries et greniers à foin occupés par Jean Laurens, brigadier de la maréchaussée, avec sa brigade, dans la maison Rouvière, avec attestation du brigadier que la brigade est suffisamment bien logée.

- ** **(29 août)** Traité entre Louis Pontier, syndic du diocèse, autorisé par l'Assiette, et Pierre Rouvière, négociant de Sommières, au sujet du bail de la maison Rouvière pour le casernement de la maréchaussée. Le bail finira le premier janvier mille sept cent quatre vingt sept. Le diocèse paiera par imposition cent soixante dix livres de loyer. Le procès commencé devant l'intendant sera annulé, tous dépens compensés.

1782 Requête de Philippe-Laurent de Joubert, conseiller du roi, trésorier général des Etats, pour faire enregistrer le don de prélation qui lui a fait le roi, lors de l'acquisition qu'il fit des baronnies de Sommières et de Montredon de monsieur de Monglas, président en la cour des comptes.

** Incident entre le curé et le major, monsieur de Provence, au sujet d'un prétendu placet.

** Adjudication, au sieur Jean Roule, de la chaussée à construire depuis le pont de Sommières jusqu'à la porte de fer.

1783 Levée de trois soldats à Sommières.

** Demande en autorisation, par le syndic, d'emprunter six mille livres pour la construction de la chaussée, du quai et de la porte à Sommières.

1784 Correspondance des maréchaux de Ségur, de Castries et du baron de Breteuil avec l'intendant, relative aux opérations à faire aux prisons du château.

** Construction de la porte dite Flamande, à Sommières.

** Travaux d'une chaussée le long du mur de la ville sans permission du roi ; l'ingénieur de Fabri les fait suspendre.

1785 (30 janvier) Lettre de Céard, Curé de Saint-Amans de

Sommières, au sujet de ses décimes. Etant à la simple congrue, il se plaint de la lourdeur de sa taxe, et demande un dégrèvement à l'assemblée du clergé.

** (11 août) Certificat de la brigade favorable au logement Rouvière.

** (11 août) Bail du logement de la maréchaussée, passé entre le syndic du diocèse et Pierre Rouvière, moyennant trois cent livres de loyer.

** (31 août) Approbation du nouveau bail par les commissaires du diocèse.

** Mémoires et requêtes des divers entrepreneurs travaillant à la construction de la chaussée, du quai et de la porte, à Sommières.

1786 Bail à ferme du prieuré de Saint-Amans de Sommières au prix de cinq cent trente livres.

** Toisé général du quai de Sommières.

** Massip, tondeur à Sommières, sollicite la survivance de l'emploi d'auneur des molletons dans la ville.

** Contrainte par garnissaire contre les jurés-gardes de Sommières qui refusaient de payer le loyer de leur bureau : « *Auquel soldat il sera faurni le logement, la nourriture et six sols par jour sans qu'il puisse aller loger au cabaret* ».

- ** Protestation des jurés-gardes et lettre de Joubert d'Épinay, inspecteur général, relative à l'affaire des jurés-gardes de Sommières, qui refusent de payer leur loyer.
- 1787** Requête des consuls, ayant pour objet de s'adresser au roi, pour obtenir la confirmation des privilèges de la ville relativement aux foires qui s'y tiennent.
- ** Lettre de Daru, receveur du droit de marque des étoffes de Languedoc, concernant un reliquat dû par le bureau de Sommières.
- 1788** Construction du quai de Sommières.
- ** Plan de la porte dite Flamande, d'une partie des remparts et des quais de Sommières.
- ** Revue de la brigade.
- ** Mémoire du syndic du diocèse en autorisation du supplément de loyer.
- ** **(18 juin)** Certificat du brigadier, favorable au logement Rouvière, moyennant l'adjonction d'un grenier à foin et d'une petite cave.
- ** **(10 juillet)** Bail pour le supplément de logement de la maréchaussée.
- ** **(2 août)** Imposition pour ledit supplément.

- ** (30 novembre) Un conseil renforcé demande au roi de pouvoir envoyer autant de députés du tiers que les deux autres ordres réunis.
- 1789 Etat de situation des lits militaires au château : quarante deux lits complets de soldats.
- ** La communauté de Sommières manque aux cahiers des doléances et procès-verbaux des communes du district de la ville, portant nomination des députés aux états généraux.
- ** Lettre de Ricroc, inspecteur de Nîmes, et de Tricou fils son prédécesseur pour discuter les comptes présentés par les jurés-gardes, sur les manufactures de draps de Sommières.
- ** Correspondance entre l'intendant, l'inspecteur Ricroc, Tricou fils son prédécesseur et les consuls de Sommières, au sujet de réclamations concernant les articles rayés, l'un d'entre eux relatif aux honoraires d'un avocat ; « *C'est une contribution à laquelle il seroit de la justice de monsieur l'intendant de mettre ordre : on ne voit que trop de gens d'affaires rançonner ainsi les corps et quoique cette dépense ne puisse pas être allouée sur le compte du roy, il est de la sagesse de l'administration de s'opposer à ce qu'elle se perpétue* ».

SOURCES

Archives Nationales.

Archives Communales de Nîmes.

Archives Départementales du Gard.

Archives Départementales de l'Hérault.

Archives de la Ville de Montpellier.

Bibliothèque Nationale.

Chronique de Languedoc.

Cartulaire de Maguelonne.

Histoire de Montpellier.

Histoire Générale du Languedoc.